



SIL FINN - Challenge Aquarelle.com Yves Louis Pinaud

YOLE OK

27 et 28 mai 2017

AVIS DE COURSE

Grade 5B

Autorité Organisatrice : Yacht Club de Cannes

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile y compris les prescriptions nationales et règlements fédéraux, les règles de classe des Finn et des Yole OK.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Règle 20.4 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes FINN et YOLE OK qui devront présenter au moment de l'inscription :
Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge (measurement form)Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de Cannes au plus tard **le 24 mai 2017**.
- 3.3. Les inscriptions hors délais seront acceptées et les frais de dossiers seront majorés.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Les droits requis sont les suivants : **30,00€**

Inscriptions hors délai après le 24 mai : les frais de dossier seront de 40,00€

Coordonnées bancaire **HSBC FR Cannes - Agence Pont des Gâbres**

IBAN : FR76 3005 6002 1702 1754 3407 117

BIC : CCFRFRPP

ONLINE : <http://www.yachtclubdecannes.org>

5 PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : 27 mai de 9h30 à 12h00
- 5.2 Jours de courses :
 - 27 mai : 1^{er} signal d'avertissement prévu à 13h00
 - 28 mai : 1^{er} signal d'avertissement prévu à 11h00
 - Remise des Prix dès que possible à la fin des courses





6 JAUGE

Tous les voiliers devront être en conformité avec leurs règles de classe.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 27 mai.

8 LIEU

Les régates se dérouleront en Baie de Golfe Juan ou en Baie de Cannes

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit (trapèze, triangle ou banane)

10 PENALITES

Les pénalités aux infractions du chapitre 2 seront 1 tour (1 virement de bord et 1 empannage) excepté pour la section C, 18, 18.1, 18.2, 18.3, 18.4, 18.5 qui sera 2 tours (2 virements de bord et 2 empannages).

11 CLASSEMENT

11.1 Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A des RCV

11.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

11.3 (a) Quand moins **de 4 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

11.3 (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

12 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : karine.grene@yachtclubdecannes.com

Office de tourisme Tél : (33) 4 93 39 24 53 Fax : (33) 4 92 99 84 23 www.cannes-on-line.com

Yacht Club de Cannes - Port Palm Beach – F 06400 Cannes

Tél : (33) (0)4 93 43 05 90 – Fax : (33) (0)4 93 43 28 87

<http://www.yachtclubdecannes.org>

